

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

Date de convocation :
6 juin 2019

Date d'affichage :
6 juin 2019

Nombre de délégués :

| | | |
|---------------------------|----------|-----------|
| En exercice | : | 58 |
| Présents | : | 30 |
| Pouvoirs | : | 09 |
| Absents ou excusés | : | 19 |

Objet :

Création de la SCIC REHAB –
Prise de participation du SDET

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, VIVAN LEMONNIER, FARENC, FORTANIER, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents et suppléés : M. CHAMAYOU

Membres ayant donné pouvoir :

- M. GOURC a donné pouvoir à M. CABOT
- M. AUDARD a donné pouvoir à M. ASTIÉ
- M. BALARDY a donné pouvoir à M. ICHARD
- M. AZAIS a donné pouvoir à M. FARENC
- M. ESCANDE a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. REYJAUD a donné pouvoir à M. MAYNADIER
- M. BOZZO a donné pouvoir à M. DE LAPANOUSE
- M. BUFFEL a donné pouvoir à M. LEROUX
- M. SABLAYROLLES a donné pouvoir à M. MYLONAS

Membres excusés : MME BOUSQUET, MM. BARROU, TARROUX, SOULA, BERTHIER, JOURDE, COLLADO, COMENT, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, BIEZUS, PATTE et DARGEIN – VIDAL.

Le pôle territorial de l'Albigeois Bastides souhaite créer une société coopérative visant à créer un opérateur global de la rénovation énergétique basse consommation des logements.

Afin que ce projet coopératif de Rénovation Énergétique de l'Habitat de l'Albigeois et des Bastides (SCIC REHAB) devienne réalité, il est aujourd'hui proposé d'effectuer une promesse de souscription à hauteur de 2 000 €, correspondant à la souscription de 100 parts sociales d'un montant unitaire de 20 €.

Pour mémoire, ce projet repose sur différents constats :

- la performance énergétique nécessite une vision globale, la rénovation par étapes étant source de désillusions tant au niveau de l'efficacité que du coût,
- rénover selon les principes « BBC » n'est pas une utopie, la réduction des factures énergétiques venant compenser en tout ou partie le coût de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux,
- très peu de rénovations sont performantes, les économies d'énergie étant le plus souvent inférieures à 30%,
- aucun opérateur global n'existe à l'échelle du territoire pour accompagner les propriétaires qui, pour certains, font l'objet de démarches commerciales abusives,

- le secteur résidentiel est le premier poste de consommation d'énergie du territoire et le potentiel de rénovation est estimé à 10 000 logements.

Le projet de SCIC REHAB, regroupant tous les acteurs de la rénovation, propose un accompagnement global pour des rénovations performantes et garanties et contribuerait ainsi à :

- endiguer la précarité énergétique,
- adopter des solutions respectueuse de bâti ancien et de l'environnement,
- combiner économies d'énergie, autonomie énergétique, santé, confort et qualité de vie,
- soutenir l'activité locale.

La forme juridique retenue serait celle de la SARL à capital variable constituée de cinq collèges d'associés détenant un nombre de parts sociales distinct : les salariés, les entreprises, les collectivités, les particuliers et les acteurs engagés, l'objectif étant de disposer au démarrage de fonds propres à hauteur de 200 000 €.

Les collectivités territoriales seront membre du collège C qui sera lui-même doté de 30% des droits de vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et plus particulièrement de son Titre II ter portant statut de la société coopérative d'intérêt collectif,

Le Comité syndical, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de souscription de 100 parts sociales à la SCIC REHAB,
- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter le bulletin de souscription des parts sociales à la SCIC REHAB,
- **DESIGNE** le Président comme représentant du SDET auprès des organes décisionnaires de la SCIC REHAB.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 24 juin 2019

Le Président



A. ASTIE